

Compte-rendu de séance du Conseil municipal du mercredi 13 juin 2012

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, **mercredi 13 juin 2012 à 21h00** sous la présidence du Maire.

Présents :

M. JANTEL, Maire.
Mme SISTERNES, 1^{er} Adjoint.
M. GIRAUD, 2^{ème} adjoint

Mmes BOUCHER
MM. AUBERTIN, LOPEZ, MORENO, PEREZ, ROLLAND et ROUSSILLON (21h35)

Absents excusés :

Mme DE HARO
MM. AYLING et MAZZAGGIO (procuration à Mme SISTERNES)

Secrétaire de séance : Mme SISTERNES

Rédacteur : Mme SISTERNES

Début de séance : 21h 07

Approbation du précédent compte-rendu

Le compte-rendu du précédent Conseil municipal a été approuvé à l'unanimité des présents à ce conseil par vote à main levée

Ordre du jour

1. Délibérations

- Dossier de déclaration de Projet du Chemin de Castelnau

M. le Maire rappelle la réunion avec le bureau d'études « BETU » dont l'ordre du jour était l'aménagement routier prévu sur le chemin de Conas pour accéder au projet du « Chemin de Castelnau ».

A la fin de cette séance de travail, les élus présents avaient émis un avis favorable.

Il précise que, si le Conseil est favorable à cet aménagement, il faut maintenant déposer le dossier de déclaration de Projet officiellement.

Il informe également les élus du passage obligatoire de ce dossier au Conseil du SCoT. Le projet sera examiné en septembre 2012 et se déroulera en sa présence et en celle du bureau d'études.

Si tout se passe bien, un accord en octobre/novembre 2012 pourrait être donné.

Après explications, le Conseil accepte cette modification et émet un avis favorable au nouveau plan présenté à l'unanimité des présents et représentés (21h20)

- Déclassement de la RN9 désaffectée

M. le Maire expose la situation des délaissés de l'A75 situés le long de l'ancienne RN9 au droit du Lycée Agricole « Bonne Terre ». Ce potentiel foncier (62 ares) offre une bonne opportunité à la création d'une zone d'activités qui pourrait accueillir quelques entreprises artisanales.

Une partie de ce potentiel se situe en zone inondable dans le P.P.R.I (Plan de Prévention des Risques d'Inondations).

Des démarches ont été entamées dès 2009 par M. le Maire auprès de la Direction des Routes Massif Central (D..R) pour négocier la rétrocession de ces délaissés. Selon celle-ci, cette rétrocession doit passer d'abord par une demande officielle de la Municipalité pour un déclassement de cette portion de la RN9 appartenant à l'Etat.

M. AUBERTIN précise qu'il est nécessaire, dans cette hypothèse de déclassement, de

- demander aux services de l'Etat le versement d'un fonds de concours pour la remise en état de ce tronçon routier avant déclassement,
- de vérifier l'ensemble des éventuels travaux d'entretien (Platanes, chaussée..) à effectuer
- et de contacter les anciens propriétaires avant d'engager nos démarches.

Après discussions, le Conseil ne s'oppose pas à une demande de déclassement de cette RN9 sous réserve des restrictions citées ci-dessus à l'unanimité des Présents et Représentés

- Acquisitions de parcelles

1. La S.C.E.A (Société Civile d'Exploitation Agricole) dénommée « Domaine de SARUS », représentée par M. Yves CARCELLE, souhaiterait acquérir des parcelles privées, sises sur le territoire de la Commune. Sur le plan cadastral, le dernier propriétaire de ces parcelles est une personne née en 1887, ce qui suppose qu'elle est décédée. Donc la société ne peut s'en porter acquéreur.

Cependant, selon la loi, la Commune peut acquérir les biens immobiliers dont le propriétaire est connu, mais décédé depuis plus de 30 ans sans qu'aucun successible ne se soit présenté : Ce sont des biens sans maître.

Pour cela, le Conseil municipal doit autoriser le Maire

- d'une part à acquérir ces biens sans maître revenant de plein droit à la Commune
- et d'autre part à les incorporer dans le domaine communal par délibérations.

La Commune, si elle est d'accord, peut alors les céder à la S.C.E.A citée ci-dessus.

Après discussions, le Conseil municipal est favorable à effectuer toutes ces démarches à condition que la date de décès de la propriétaire soit connue.

2. Ensuite, il fait part au Conseil de l'intention d'un propriétaire de céder son chemin privé à la Commune pour l'euro symbolique.

Après examen sur le cadastre des lieux indiqués et réflexion sur l'intérêt que ce chemin pourrait apporter à la Collectivité étant donné son emplacement et son état, le Conseil refuse cette proposition.

- Dépôt d'un dossier de demande d'aide « Hérault Energies ».

Selon le programme mis en place par « Hérault Energies », la Municipalité a la possibilité de présenter un nouveau dossier de subventions concernant l'amélioration de l'éclairage public de l'Esplanade, le dépôt des dossiers étant prévu fin juin 2012 dernier délai.

Comme il se doit, M. le Maire demande aux élus l'autorisation de demander la subvention désignée.

Le Conseil autorise M. le Maire à demander cette subvention à l'unanimité des présents et représentés.

- Création d'un poste d'Adjoint technique 1^{ère} classe

M. le Maire propose au Conseil de modifier le tableau des effectifs du Personnel communal à compter du 1^{er} juillet 2012 en créant un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe pour un employé qui change de grade et en supprimant son poste d'adjoint technique 2^{ème} classe. Il précise que les crédits seront pris sur le budget 2012.

Renseignements pris et explications supplémentaires données, le Conseil accepte cette modification à l'unanimité des Présents et Représentés.

- Opération d'ordre « Maison de NOËLIE »

M. le Maire expose au Conseil que la vente du bien immobilier « Maison de NOËLIE », sis 4 Place de l'église, nécessite des opérations d'ordre à inscrire au budget 2012 (voir ci-dessous).

- 37.500 € : recette »Investissement » (Chapitre 024)
- 37.500 € : Dépense «Investissement » (Article 21.318).

Le Conseil accepte ces opérations budgétaires à l'unanimité des présents et représentés.

2. Questions diverses.

➤ M. le Maire développe les sujets suivants :

- Il fait le point sur les travaux de l'entreprise « ALLEZ». et informe les élus que les travaux sur l'Esplanade concernant l'électricité vont commencer dans les plus brefs délais.

- Il fait part également aux élus qu'un recensement des habitants sera réalisé sur la Commune du 17 janvier 2013 au 16 février 2013. L'I.N.S.E.E (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) demande donc de désigner dès à présent, un coordinateur communal du recensement qui sera l'interlocuteur de l'I.N.S.E.E.

M. le Maire propose de faire appel, en priorité, à la personne qui avait été déléguée à cette fonction lors du précédent recensement. Le Conseil est favorable à la proposition de M. le Maire.

- Il explicite au Conseil le courrier reçu en Mairie concernant une demande d'autorisation de raccordement EDF.

M. LEJEUNE, installé sur le territoire de la Commune depuis deux ans (S.A.E.A «Les Fresnes»), maraîcher de son état, a pour projet d'installer deux modules hors sol (ALGECO) d'une surface de 17 m² en vue d'y stocker ses différentes productions à basse température et d'y installer un atelier de transformation de fruits rouges, ce dont il est également producteur. Il souhaite également pouvoir effectuer différentes réparations sur son matériel agricole sur site.

Après une courte discussion pour avoir quelques précisions supplémentaires, le Conseil est favorable à ce raccordement EDF.

- Puis, il donne lecture au Conseil de la copie d'un courrier envoyé par M. Francis Cros, Conseiller général délégué à la communication, à M. GUIRAUD, Conseiller général du Canton en réponse à la demande d'un Tourbain au sujet du « Haut Débit ».

En résumé, la Commune ayant refusé la solution proposée par l'Etat d'implanter une antenne radio pour pallier les déficiences des différents nœuds de raccordement à proximité de son territoire, la Collectivité a pris acte et a informé le délégataire du réseau « Haut Débit » afin qu'il soit dégagé des obligations de service sur la Commune de Tourbes.

Cependant, il précise que la grande majorité des Tourbains peuvent bénéficier d'un accès « Haut Débit Radio » allant jusqu'à 6Mb/s grâce à des antennes installées dans les communes voisines (Castelnau de Guers et Nézignan l'Evêque).

Pour les personnes intéressées, des coordonnées peuvent leur être données. (Voir courrier)

Après discussions, étant donné que de plus en plus de Tourbains désapprouvent la décision du Conseil municipal développée plus haut, M. le Maire émet l'idée de remettre en question éventuellement cette décision et de réexaminer le sujet. Affaire à suivre.

- Il présente ensuite le projet de création à Tourbes d'une école intercommunale pluridisciplinaire nommée « Renc'Arts» à l'initiative de Mme Martine LAUDE, assistante d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe, diplômée d'Etat de violon, donnant actuellement des cours de violon au Foyer Rural.

Ce projet (Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901) a été présenté à la Communauté des Communes, il a pour objectif de permettre l'accès aux disciplines artistiques variées au plus grand nombre. Pour se faire connaître, des petits concerts avec ses élèves de différents villages ont été présentés dans chaque école de la C.C.P.T.

Selon Mme SISTERNES, qui a assisté à la représentation sur Tourbes, on ne peut que constater ses compétences professionnelles par les niveaux d'apprentissage des élèves et ses qualités pédagogiques par son intervention interactive avec les enfants des écoles.

➤ M.MAZZAGGIO étant absent, Mme SISTERNES, en tant que membre de la commission « Communication », fait le point sur la mise en forme du bulletin municipal en cours de rédaction. Après examen d'un exemplaire par des élus, certains d'entre eux font remarquer qu'il y a des articles généralistes qui ne correspondent pas à ce qu'on attend d'un bulletin municipal qui doit être principalement une information concrète de ce qui s'est déroulé au cours d'une période donnée. Etant peu nombreux à cette commission, Mme SISTERNES demande au Conseil de faire part de leurs suggestions et de leurs desideratas sur le sommaire à élaborer à chaque rédaction ; ce qui serait une aide précieuse pour les élus concernés.

➤ Mme BOUCHER fait remarquer que, le matin même, elle a constaté que le Foyer des Campagnes avait été rendu très sale par l'association qui l'occupait la veille, ce qu'elle trouve inadmissible. Elle souhaite que la Municipalité soit plus sévère là-dessus. Les élus délégués à l'état des lieux n'étant pas toujours disponibles, elle se propose d'effectuer elle-même ce travail avant et après utilisation du lieu. Cependant, elle précise que c'est elle qui choisira les heures de rendez-vous. Le Conseil municipal prend acte de cette proposition. Quant à M. le Maire, il précise qu'il ira trouver les personnes concernées pour leur demander une explication sur cet état de fait et enverra, suivant le cas, un courrier au Président.

➤ M. GIRAUD ajoute que des tables prêtées à la cave coopérative pour leur festivité ont été rendues très sales (les employés ont été obligés de les lessiver) et fortement abîmées (Rayures importantes sur le plateau.)

M. le Maire répond qu'il enverra un courrier aux responsables de la cave.

Pour terminer, M. le Maire donne lecture aux élus de différents courriers reçus en Mairie.

- Assemblée générale «Air Languedoc»
- Assemblée générale de la M.L.I (Mission Locale d'Insertion).
- Dispositions spécifiques du Plan O.R.S.E.C (Plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h20.